

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe UNAF

Le constat dressé par la Cour des comptes dans son rapport sur l'avenir de l'assurance maladie rendu public le 29 novembre dernier est sans appel : « Les politiques visant à corriger les inégalités de répartition se sont développées en France depuis le milieu des années 2000, selon une logique essentiellement incitative. Éclatées entre l'État, l'assurance maladie et les collectivités territoriales, elles sont coûteuses au regard des faibles résultats obtenus ».

Face à ce constat, le groupe de l'UNAF rappelle que le pendant de la liberté d'installation des médecins est celui de la liberté de choix du patient de son médecin. Or aujourd'hui, dans certains territoires, cette liberté ne trouve plus à s'exercer faute de médecins. L'équilibre sur lequel est fondée la médecine libérale depuis 1927 est donc rompu. Le présent avis trace des pistes pour restaurer cet équilibre et faire que l'offre de soins dans un territoire réponde mieux aux besoins des familles et de la population, qui y résident.

Pour le groupe de l'UNAF, la préconisation, qui appelle au renforcement des soins primaires est essentielle. L'association des usagers à l'organisation du système de santé est au cœur de cette question. La création récente de France assos santé –union d'associations d'usagers du système de santé- y contribue. Cela permettra ainsi de développer des actions d'information dès le plus jeune âge notamment à travers le parcours éducatif pour la santé afin de faciliter la compréhension et l'utilisation de notre système de soins. Cette sensibilisation devra se faire également tout au long de la vie, notamment au sein de la famille, afin de rendre chacun acteur et responsable de sa santé.

Permettre la prévention tout au long de la vie est une évolution indispensable du système santé encore trop tourné vers le curatif et insuffisamment sur le préventif. Toutefois, faire de la prévention en santé ne s'improvise pas. La préconisation visant à mobiliser des jeunes en service civique suppose comme d'ailleurs pour le futur service sanitaire des étudiants en santé, que ces jeunes soient formés tant sur la pédagogie que sur le contenu des sessions de prévention.

Enfin, le développement de la télémédecine est une voie d'avenir déjà en marche, sous réserve d'une couverture numérique haut débit de l'ensemble du territoire. Pour qu'elle puisse être une des réponses pour lutter contre les déserts médicaux, il faut que ses apports soient expliqués aux patients pour que la télémédecine n'apparaisse pas comme une compensation de la désorganisation du système de santé, mais bien comme un outil au service de l'amélioration de la qualité des soins. Cette évolution nécessitera cependant une véritable politique d'accompagnement pour les publics les plus fragiles.

Le groupe de l'UNAF a salué ce premier travail construit à partir de la veille sur les pétitions sur internet et a voté l'avis.